

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE BYKARL

### CONDITIONS GENERALES RELATIVES AU SERVICE ET CONTRAT D'ENTRETIEN BYKARL

### CONDITONS GENERALES DU SITE EN LIGNE [WWW.BYKARL.CH](http://WWW.BYKARL.CH)

#### **1. CONDITIONS GENERALES DE VENTE BYKARL ET SITE EN LIGNE WWW.BYKARL.CH**

##### *Mentions légales*

##### 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations légales du/de la client(e) et de la marque BYKARL Sàrl, au sein de ses magasins physiques et de son site de vente bykarl.ch, dans le processus de vente des produits proposés sur le site.

##### 2. LE/LA CLIENT(E)

Le/La client(e) déclare être une personne physique d'âge majeure ou une entité morale, ayant la capacité juridique d'accepter ces conditions générales de vente et d'effectuer une commande sur le site ou en magasin. Il/elle ne peut effectuer d'achat sur le site dans un but de revente des produits commandés.

##### 3. LES PRODUITS

Les produits présentés en magasins ou affichés sur le site sont proposés dans la limite des stocks disponibles auprès de nos magasins, de notre site Internet [www.bykarl.ch](http://www.bykarl.ch) ou de nos fournisseurs. De ce fait, il peut arriver qu'un produit ne soit disponible que pour une durée limitée, le temps de réapprovisionner notre stock.

Chaque produit est accompagné d'une présentation des spécifications établie par BYKARL de la manière la plus objective possible dans le but de satisfaire au mieux le besoin d'informations de le/la client(e). Les images des produits et les descriptifs sont préparés de manière à respecter le plus fidèlement possible les produits réels, mais ne garantissent pas l'exactitude au niveau des couleurs en raison des nombreuses options d'écrans ou de navigateurs internet utilisés par le/la client(e).

Dans le cas d'erreur manifeste pouvant intervenir au niveau de la description, de l'image ou du prix, BYKARL se réserve le droit d'annuler la vente.

##### 4. GARANTIE DES PRODUITS

Tous les produits neufs vendus en magasins BYKARL et sur le site bykarl.ch bénéficient d'une garantie de deux ans. Certains produits bénéficient d'une garantie fabricant étendue (par exemple les cadres).

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation ou de négligence des produits de la part du client.

Les produits d'occasion proposés (vélos uniquement) et vendus dans le réseau BYKARL ne bénéficient pas de garantie.

BYKARL et le groupe de Franchisés associés sont revendeurs de produits manufacturés par des marques partenaires, et ne peuvent être tenus responsables de vices cachés provenant d'un défaut dans le matériel, dans sa fabrication ou de produits défectueux les rendant impropres à l'utilisation.

Dans le cas d'un produit identifié par le/la client(e) comme présentant un état défectueux après la vente, le/la client(e) peut adresser une réclamation, demande d'échange ou de remboursement au magasin

BYKARL de son choix dans le pays d'achat du produit ou par email dans un délai de trente jours suivant la date de livraison.

## 5. PRIX DES PRODUITS

Les produits et les prix publiés sont considérés comme des offres. Cependant, ces offres sont sujettes à la condition résolutoire d'une impossibilité de livraison ou d'une indication de prix erronée.

Les prix sont affichés en Francs Suisses (Frs ou CHF) et la TVA Suisse en vigueur est comprise.

Pour les commandes en ligne, le prix des produits ne comprend pas les frais de livraison au/à la client(e), qui viennent s'ajouter à la facture finale. Le prix total est indiqué dans la confirmation de commande délivrée au/à la client(e). Le prix incluant la livraison comprend le prix du ou des produits, les frais de livraison, les frais de manutention, d'emballage et de stockage.

BYKAL se réserve le droit d'ajuster les prix, sans préavis au/à la client(e). Les prix figurants en magasins ou sur le site bykarl.ch à la commande d'un produit sont les seuls applicables à l'acheteur(-se), sous réserve de disponibilité des produits.

## 6. COMMANDES

Avant de faire un achat en magasin ou de passer une commande en ligne, le/la client(e) prend connaissance des caractéristiques essentielles des produits et de leurs prix. Il/elle demeure seul(e) juge de la compatibilité des produits commandés et de son habilité à les utiliser.

La validation d'une commande ne garantit pas toujours la bonne disponibilité des produits (erreur de stock possible). En cas d'indisponibilité BYKARL se réserve le droit d'annuler la vente après avoir proposé une alternative de remplacement et s'engage à rembourser le/la client(e) sous 15 jours ouvrés maximum. Dans le cadre d'une commande en ligne sur bykarl.ch, le/la client(e) doit suivre les étapes suivantes :

- renseigner son nom, prénom, adresse email et adresse de livraison de la commande
- renseigner le mode de livraison choisi
- renseigner le mode de paiement choisi
- renseigner les détails de la carte bancaire utilisée
- vérifier que son panier d'achat final corresponde à ce qu'il/elle souhaite commander
- accepter les conditions générales de vente

- valider sa commande

La validation d'une commande à valeur de signature numérique et d'acceptation des opérations effectuées et des présentes CGV. La commande client reçue est confirmée par un e-mail généré automatiquement qui ne garantit pas que le(s) produit(s) commandé(s) puisse(nt) être effectivement livré(s). Cet email de confirmation informe seulement le/la client(e) que le site a bien reçu sa commande et que le contrat a donc été conclu avec BYKARL sous condition que le(s) produit(s) puissent être livré(s) et que le prix indiqué soit correct.

## 7. PAIEMENT DES COMMANDES EN LIGNE

Le paiement des produits commandés sur notre site internet se fait à la validation de la commande en ligne. Les paiements sont effectués par carte bancaire en Francs Suisses et font l'objet d'un système de sécurisation selon le standard PCI DSS.

bykarl.ch accepte les paiements par cartes VISA, Mastercard, Postcard. A la commande le/la client(e) devra indiquer le numéro de sa carte de crédit, sa date de validité ainsi que le code de sécurité dans la zone prévue à cet effet. Les données de la transaction enregistrées par le système constituent la preuve que la commande a été passée. Sur demande par courriel ou téléphone, BYKARL peut accepter le paiement par netbanking (virement bancaire).

## 8. LIVRAISONS DES COMMANDES EN LIGNE

Pour les retraits en magasin, le client est informé par téléphone et/ou par courriel de la disponibilité de son colis. Les livraisons se font par services de La Poste Suisse et/ou par transporteur privé pour les vélos. Pour que les délais de livraison puissent être respectés, le/la client(e) devra s'assurer de communiquer une adresse exacte et complète.

Les délais de livraison indiqués sur le site sont des délais indicatifs. Il peut arriver qu'un produit soit situé dans un stock externalisé. Le délai de livraison final du colis comprendra alors le délai de rapatriement du produit au stock principal et du délai de livraison normal.

bykarl.ch ne pourra pas être tenu responsable d'un retard de livraison, une fois que le colis aura quitté le stock du réseau BYKARL.

Pour toutes les commandes hors vélo, le/la client(e) dispose du choix des modes de livraison suivants:

- PostPac Economy / Encombrant
- PostPac Priority

Le montant des frais de livraison est affiché sur la page de validation de la commande.

Pour des raisons de disponibilité, il peut arriver qu'une commande soit livrée en plusieurs fois au/à la client(e). Le second colis ne lui sera alors pas facturé. La commande est alors livrée à le/la client(e) par PostPac Economy uniquement (pas de gratuite de livraison en mode Postpac Priority ou transporteur privé).

Pour toutes les commandes de vélo, BYKARL propose si cela est possible une livraison par transporteur privé, facturée à un coût de 100.- Francs Suisses au/à la client(e). Lorsqu'une livraison par transporteur privé ne peut pas être proposée au/à la client(e), la commande est à retirer dans le magasin BYKARL où se trouve le vélo choisi par le/la client(e) en Suisse.

#### 9. RECEPTION DE LIVRAISON DE COMMANDES EN LIGNE

Les colis sont livrés au/à la client(e) du lundi au vendredi durant les horaires de livraison de la poste et/ou du transporteur privé. Dans le cas d'une livraison effectuée alors que le/la client(e) n'est pas présent(e) chez lui/elle, le postier dépose une fiche 'invitation à retirer un envoi' dans la boîte à lettre du/de la client(e). Le/la client(e) doit alors retirer son colis à l'office de poste indiqué sur la fiche, ou prendre contact avec la poste afin de se faire livrer son colis à nouveau.

#### 10. PROBLÈME À LA LIVRAISON DE COMMANDES EN LIGNE

Dans le cas où le/la client(e) refuse un colis arrivé endommagé ou ne contenant pas le bon produit, il/elle en informe BYKARL par courriel. Si le/la client(e) souhaite refuser un colis pour un autre motif, il/elle doit en informer et justifier sa décision par courriel à [florent@bykarl.ch](mailto:florent@bykarl.ch) auprès de BYKARL.

#### 11. DROIT D'ANNULATION DE COMMANDES EN LIGNE

Le/la client(e) dispose d'un délai de 7 jour franc à partir de la réception de la livraison pour effectuer un retour du colis – à ses frais – si les produits ne lui conviennent pas.

Cette disposition ne s'applique pas aux vélos, qui ne peuvent être repris.

Le/la client(e) doit prendre contact par courriel à [florent@bykarl.ch](mailto:florent@bykarl.ch) afin d'informer du retour de la marchandise.

Les produits renvoyés doivent impérativement être neufs et dans leur emballage d'origine, non utilisés, non portés, non usés, non lavés, non modifiés et non abimés, sans aucune trace d'utilisation que ce soit.

Accessoires, notices d'emploi ou et documentation accompagnant ce produit doivent également être présents dans le colis.

En cas d'annulation et de renvoi de marchandises par le/la client(e), BYKARL rembourse la valeur de ces produits retournés déduction faite des frais de livraison au/à la client(e) dans un délai de quinze jours ouvrés après réception et contrôle de la marchandise.

#### 12. LITIGES

Les conditions générales de ventes des magasins du réseau BYKARL et du site [bykarl.ch](http://bykarl.ch) sont soumises au droit suisse. Seuls les tribunaux suisses sont compétents pour juger un éventuel litige entre BYKARL et l'un/une de ses client(e)s de ces magasins suisses et de son site [bykarl.ch](http://bykarl.ch).

BYKARL ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, résultant d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise utilisation des produits vendus en magasin ou sur le site.

La responsabilité de BYKARL et [bykarl.ch](http://bykarl.ch) se limite au montant de la commande passée par le/la client(e).

### 13. LIEU DE JURIDICTION

Tout litige relatif à la vente sera soumis au droit suisse devant le Tribunal de Commerce de Fribourg.

### 14. PROTECTION DE DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles des client(e)s qui sont collectées en magasin BYKARL ou par bykarl.ch sont nécessaires au traitement des commandes et à la facturation. Dans le respect de la sphère privée du/de la client(e), ces données ne sont pas communiquées à des tiers, autre que nos prestataires de service.

Sur demande écrite, le/la client(e) dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données récoltées par le site et le/la concernant.

### 15. NOUS CONTACTER

ByKarl Sàrl, Route du Grand-Torry 25, 1700 Fribourg.

[Florent@bykarl.ch](mailto:Florent@bykarl.ch)

076/602.40.99

## **2. CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU SERVICE ET CONTRAT D'ENTRETIEN BYKARL**

*Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à tous les contrats d'entretien conclus avec ByKarl Sàrl CHE-474.690.178*

### **1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **1.1. Application.**

En demandant un Service ou en signant un Contrat avec ByKarl faisant référence aux présentes CG, vous (Client, vous) reconnaissez être lié par celles-ci, que vous déclarez avoir lues et comprises.

#### **1.2. Modification.**

ByKarl se réserve le droit de modifier en tout temps les CG. En cas de modification qui vous est défavorable, ByKarl vous informera pas écrit. Sans opposition de votre part dans les 30 jours, les modifications seront considérées comme étant acceptées par vous et vous seront pleinement opposables.

#### **1.3. Relation avec le Contrat ou le Service.**

Les CG font partie intégrante du Contrat ou du Service et s'appliquent durant toute la durée de validité de celui-ci. Lorsqu'il est fait référence au Contrat ou au Service, les présentes CG sont dès lors également comprises. En cas de contradiction entre les CG et un Contrat spécifique, les dispositions des présentes CG priment sauf disposition expresse contraire.

### **2. ENGAGEMENTS DE BYKARL**

#### **2.1. Principe.**

Moyennant le respect de vos obligations, ByKarl s'engage à fournir les prestations conformément au Contrat ou au Service proposé.

#### **2.2. Sous-traitance.**

ByKarl se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de ses prestations à des tiers. ByKarl demeure responsable du respect de ses obligations contractuelles par ses sous-traitants, sous réserve du chap.6 CG.

### **3. PRESTATIONS DE BYKARL**

#### **Dispositions communes**

#### **3.1. Principe.**

ByKarl propose un service d'entretien (Entretien) et d'intervention ponctuelle (Intervention).

#### **3.2. Entretien.**

La prestation d'Entretien couvre la maintenance et la vérification de l'état de fonctionnement de la bicyclette, y compris le maintien d'un niveau suffisant de pression de pneus, etc. Cette prestation est fournie à intervalle réguliers selon la fréquence convenue dans le Contrat, selon un calendrier

convenu entre les parties. La prestation d'Entretien est exclusivement fournie dans le cadre de la formule Abonnement.

### 3.3. Intervention.

La prestation d'Intervention couvre toute intervention en vue d'une réparation ou dépannage d'une bicyclette sur le lieu de la panne ou tout autre lieu convenu avec le Client. [Les Interventions ne sont possibles que durant les jours ouvrables, de 7h00 à 19h00.]

### 3.4. Devis.

Lorsque la durée et l'étendue d'une intervention facturée en sus d'une redevance est incertaine ou nécessite la commande de pièces de remplacement, ByKarl peut vous proposer un devis circonstancié. En acceptant un tel devis, vous déclarez consentir sans réserve au paiement des prestations conformes exécutée et des pièces utilisées, y compris en cas de dépassement du devis jusqu'à 40% du montant convenu. Les frais engagés par ByKarl sont dans tous les cas intégralement dus.

### 3.5. Marques prises en charge.

ByKarl n'exécute ses prestations d'Entretien ou d'Intervention que sur des bicyclettes de certaines marques. La liste des marques prises en charge est tenue par ByKarl et peut être transmise au Client sur requête. ByKarl se réserve de modifier cette liste en tout temps, auquel cas le Client ne sera averti que sur requête. ByKarl peut, exceptionnellement et à son entière discrétion, accepter d'exécuter ses prestations sur une bicyclette d'une marque non prise en charge, auquel cas le client en sera formellement averti au préalable. Si le client accepte l'intervention, il déclare ce faisant irrévocablement décharger ByKarl de toute responsabilité, quelle qu'en soit la nature. Cette disposition prime le chap. 6 CG.] Dispositions particulières de la formule Abonnement

### 3.6. Principe.

Les prestations comprises dans l'Abonnement sont incluses dans le prix. Tout autre prestation en dehors de l'entretien défini sous article 3.2 CG est facturée sur devis selon l'art. 3.4 CG ou, à défaut, au tarif horaire selon l'art. 3.8 CG.

### 3.7. Bicyclettes incluses.

La formule Abonnement ne porte que sur les bicyclettes convenues en annexe du Contrat. Toute prestation sur une bicyclette ne figurant pas sur cette liste sera facturée [sur devis selon l'art. 3.4 CG ou, à défaut, au tarif horaire selon l'art. 3.8 CG]. La liste des bicyclettes comprises peut être modifiée en tout temps par accord écrit. Une bicyclette supprimée de la liste ne peut, sauf accord contraire de ByKarl, y être inscrite à nouveau.

### **Dispositions particulières de la formule d'interventions ponctuelles.**

#### 3.8. Principe.

Toute intervention de ByKarl est facturée au tarif horaire convenu dans le Contrat. La première heure est intégralement due ; le temps supplémentaire est facturé par tranche de [10 minutes].

## 4. ENGAGEMENTS DU CLIENT

### 4.1. Paiement.

Le Client s'engage à payer à ByKarl les forfaits convenus selon les modalités de paiement au chap.5 CG.

### 4.2. Autorisations nécessaires.

En concluant un Contrat, le Client garantit qu'il a obtenu toutes les autorisations internes et externes éventuellement nécessaires.

### 4.3. Assistance.

Le Client s'engage à offrir toute assistance à ByKarl dans l'exécution de ses prestations. Sont inclus notamment l'accès aux locaux nécessaires et au personnel pertinent. Tout manquement ou absence à un rendez-vous provoqueront la facturation de frais de déplacement exceptionnels à hauteur de CHF [80.-] hors taxes.

### 4.4 Stockage du ou des vélos.

Le Client s'engage à récupérer son ou ses vélos, ainsi que l'ensemble du matériel aillant subit ou servit au service BYKARL dans un délai de 5 jour ouvré. Passé ce délai, BYKARL se réserve le droit de facturer le gardiennage de vélo à hauteur de CHF [10.-] par jour et par vélo.

## 5. MODALITÉS DE PAIEMENT

### 5.1. Principe.

Les redevances sont dues par avance ; tout autre paiement est dû au plus tard [30 jours] après la prestation correspondante. Lorsqu'un terme de paiement est mentionné sur une facture, ce terme indiqué fait foi.

### 5.2. Frais.

Les frais engagés par ByKarl qui ne sont pas expressément stipulés couverts sont dus au terme de paiement de la prestation qui s'y rapporte.

### 5.3. Pièces.

Tout pièce de remplacement qui n'est pas expressément stipulée dans une autre prestation sera facturée en sus et due au terme de paiement de la prestation qui s'y rapporte.

### 5.4. [Taxes et impôts. Sous réserve de la TVA, tout prix stipulé s'entend taxes et impôts compris.]

### 5.5. Mise en demeure.

Tout retard de paiement entraine la mise en demeure sans avis.

### 5.6. Recouvrement.

ByKarl se réserve le droit de procéder par voie de recouvrement sans avis.

## 6. GARANTIE

### 6.1. Exclusion.

Dans les limites du droit applicable, ByKarl exclut totalement toute forme de garantie quant aux prestations qu'elle effectue.

### 6.2. Garantie constructeur.

Les présentes CG n'ont aucune incidence sur une éventuelle garantie constructeur liée aux pièces que ByKarl peut être amené à utiliser en remplacement dans le cadre de ses prestations.

## 7. RESPONSABILITÉ

7.1. Principe. ByKarl répond uniquement des dommages établis qu'elle aurait causés au Client par une violation fautive de ses obligations contractuelles selon les présentes CG et/ou le Contrat prouvée par le Client.

### 7.2. Exclusion.

Dans les limites du droit applicable, ByKarl exclut expressément toute responsabilité en lien avec les présentes CG et/ou le Contrat et leur exécution, indépendamment du fondement des éventuelles prétentions du Client, et y compris pour les dommages consécutifs ou indirects, notamment en lien avec une éventuelle perte d'exploitation et/ou perte, détérioration ou destruction de matériel. L'exclusion de responsabilité selon la présente disposition vaut également pour les directeurs, employés, agents et auxiliaires de ByKarl.

### 7.3. Limitation.

Sans préjudice à ce qui précède, la responsabilité totale de ByKarl et/ou de ses directeurs, employés, agents, auxiliaires et sous-traitants par année contractuelle est dans tous les cas limitée au plus bas des montants suivants : (i) la moyenne annuelle des redevances effectivement payées par le Client ; (ii) la totalité des redevances effectivement payées depuis la conclusion du Contrat ; ou (iii) CHF [10'000].

### 7.4. Force majeure.

ByKarl ne sera pas responsable de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations imputables à un évènement de force majeure. À la survenance d'un tel évènement, ByKarl en informera le Client dans les meilleurs délais, en lui fournissant une description dudit évènement et son impact sur l'exécution de ses obligations.

## 8. INDEMNITÉ

### 8.1. Principe.

Le Client défendra et indemnisera ByKarl contre tout dommage ou préjudice et contre toute action, poursuite ou procédure judiciaire ou administrative d'un tiers ou d'une autorité et résultant de la violation par le Client d'un quelconque de ses engagements en vertu des présentes CG et/ou du Contrat dans lequel les présentes CG sont intégrées par référence, y compris pour ses frais d'avocats et frais de procédure.

## 8.2. Information.

Si une telle action, poursuite ou procédure est engagée à l'encontre de ByKarl, elle en notifiera le Client dans les meilleurs délais.

## 9. NOTIFICATIONS

### 9.1. Forme.

Toute notification doit être faite en la forme écrite avec justificatif de distribution (courrier recommandé).

### 9.2. Réception.

Si une communication régulièrement envoyée n'a pas pu être remise au destinataire à première tentative, la communication est réputée notifiée au lendemain du jour où elle est raisonnablement entrée dans la sphère d'influence du destinataire.

### 9.3. Adresse de notification.

Toute notification doit être adressée aux coordonnées figurant dans le Contrat ou aux dernières coordonnées connues de l'expéditeur.

## 10. DURÉE ET RÉSILIATION

### 10.1. Entrée en vigueur.

Si les parties ne conviennent pas expressément d'une autre date d'entrée en vigueur, le Contrat entrent en vigueur au jour de sa conclusion.

### 10.2. Renouvellement.

Sauf disposition contraire, le Contrat est conclu pour une durée de [12 mois], renouvelé ensuite tacitement [d'année en année].

### 10.3. Résiliation ordinaire.

Sauf accord contraire, le Contrat se termine sans notification :

- a. au jour stipulé ;
- b. au jour du décès ou du prononcé de faillite de l'une ou l'autre des parties.

### 10.4. Résiliation anticipée.

Toute résiliation avant le terme stipulé se fait moyennant préavis de [deux mois] pour la fin du terme.

### 10.5. Résiliation immédiate.

Le Contrat peut en tout temps être résilié immédiatement pour de justes motifs. De tels justes motifs comprennent notamment :

- a. [un retard de plus de deux mensualités consécutives ;]

b. l'entrée en force d'une modification du Contrat qui vous est défavorable, pour autant qu'une opposition au sens de l'art. 1.2 ait été notifiée ;

c. une faute grave ou le dol de l'autre partie.

## 11. DIVERS

### 11.1. Cession.

Le Client ne peut céder ou transférer à un tiers tout ou partie de ses droits et/ou obligations vis-à-vis de ByKarl sans son accord préalable écrit. L'accord ne sera pas refusé sans motif raisonnable. ByKarl peut librement céder ses droits et/ou obligations (y compris la relation contractuelle dans son ensemble).

### 11.2. Cocontractants indépendants.

Rien dans les présentes CG ni dans le Contrat ne peut être considéré comme formant un partenariat ou une joint-venture entre les parties ou comme constituant l'une des deux parties comme la représentante ou l'agente de l'autre.

### 11.3. Modifications.

Toute modification des présentes CG et/ou du Contrat n'est valable qu'en la forme écrite et dûment signée par les deux parties. Les art. 1.2 CG et 11.4 CG sont expressément réservés.

### 11.4. Modification des circonstances.

Lorsque les circonstances dans lesquelles le Contrat a été conclu évoluent (p. ex. en cas de déménagement du Client), ByKarl se réserve le droit de modifier ses prestations, le montant des redevances et/ou des taux horaires ou la résiliation avec effet immédiat du Contrat.

### 11.5. Invalidité partielle.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CG ou du Contrat serait nulle ou non contraignante, cela n'affectera aucunement la validité ou le caractère contraignant des autres dispositions. Le cas échéant, les parties remplaceront la disposition nulle ou non contraignante par une disposition valable et contraignante qui se rapproche autant que possible de l'intention de la disposition remplacée.

### 11.6. Non renonciation.

La tolérance d'une quelconque violation ou la renonciation à un quelconque droit par une partie, sans égard à l'objet, la fréquence et la durée de la tolérance ou de la renonciation, ne saurait valoir renonciation définitive de cette partie à invoquer ladite violation ou ledit droit à un moment ultérieur.

### 11.7. Pas de bénéficiaires tiers.

Les présentes CG et le Contrat lient uniquement les parties l'une vis-à-vis de l'autre et aucun tiers ne saurait s'en prévaloir, sous réserve des successeurs et cessionnaires autorisés des parties, le cas échéant.

### 11.8. Droit applicable.

Toute relation contractuelle entre les parties est soumise au droit matériel suisse, à l'exclusion de ses dispositions relatives au conflit de lois.

#### 11.9. Résolution de litige.

En cas de litige entre les parties en lien avec les présentes CG et/ou le Contrat, avant de faire appel à la justice, les parties s'engagent à entreprendre une tentative de conciliation extra-judiciaire, tout en laissant assez de temps à la partie adverse pour se déterminer par écrit, mais au maximum 30 jours.

#### 11.10. For.

Le for exclusif pour tout litige en lien avec les présentes CG et/ou le Contrat est au siège de ByKarl.